



INTERVIEW EXPRESS

La justice belge rapide ?
« Les délais sont dramatiques »

Le « tableau de bord de la Justice » dans l'UE, publié lundi, soutient que les litiges civils et commerciaux seraient résolus en 87 jours en Belgique. Un chiffre qui surprend Jean-Pierre Buyle, le président d'Avocats.be, l'ordre des barreaux francophones et germanophones.

Le tableau de bord de la Justice dans l'Union européenne considère la Belgique comme le pays le plus rapide, après le Luxembourg, pour résoudre un litige civil ou commercial : 87 jours. Ce chiffre rencontre-t-il la réalité ? Je suis pour le moins surpris par ce résultat. Le délai de fixation en matière civile devant le tribunal de Bruxelles s'établit actuellement à deux ans et demi au minimum. Le délai de fixation devant la cour d'appel est tout aussi dramatique : de trois à quatre ans.

Le Belge serait le plus grand « consommateur de justice », après la Roumanie, en matières civiles et commerciales, avec un taux de 6,8



Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be.
© DIRK WAEM/BELGA

actions par 100 habitants contre 2,8 en France et 1 aux Pays-Bas ? J'ignore comment ces statistiques sont établies ou quels sont les critères retenus. Ce chiffre, s'il était exact, va de toute façon se résorber au cours des prochaines années par l'effet de l'augmentation des droits de mise au rôle ou encore l'indexation de l'indemnité de procédure. Les nouvelles normes restrictives mises en œuvre par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V), dont le ticket modérateur, vont avoir un effet de chute du nombre d'affaires introduites sous le régime du pro deo par nos concitoyens les plus démunis.

MARC METDEPENNINGEN

I'Y VOIS CLAIR

LE MACTER... ADDÈC